



Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations,  
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

BAL n° 59 - 8, Avenue des Thébaudières - CP 30406  
44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX  
Tél. : 02 28 01 19 19 / Fax : 02 51 78 67 79  
E-mail : [info@creai-nantes.asso.fr](mailto:info@creai-nantes.asso.fr)  
Site : [www.creai-nantes.asso.fr](http://www.creai-nantes.asso.fr)

- **Etudes**
- **Conseil**
- **Formation**
- **Animation**
- **Observation**



*\* En référence à l'article 163 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des Etablissements et Services sociaux et médico-sociaux (article L312-1 du C.A.S.F. et article L6111-2 du code de la santé).*

# ADHESION «PERSONNE MORALE»

N°

au CREAL Pays de la Loire

## 2019

Réglé le : .....

Chèque n° : ..... Montant : 160 €

Banque : .....

Association adhérente :

Cachet du CREAL

Volet qui vous sera retourné après enregistrement de votre adhésion

## 2019

# ADHESION «PERSONNE MORALE»

En conformité avec les statuts du CREAL Pays de la Loire qui stipulent dans l'article 3 que le CREAL comprend des personnes morales (les associations et les organismes privés, semi-publics ou publics du secteur du handicap et de l'inadaptation)

L'association ou l'organisme gestionnaire (Etablissements publics ...)

Dénomination : .....

Adresse postale : .....

Email : .....

Site Internet : www.....

Représenté(e) par : Mme - Mr .....

Fonction : .....

Email : .....

Adhère au CREAL Pays de la Loire et s'acquitte de sa cotisation  
«Personne Morale» 2019 en joignant à cet effet un chèque de 160 €<sup>(1)</sup>

Fait à ..... le .....

Signature :

<sup>(1)</sup> décision de l'Assemblée Générale du 6 juin 2018